

ANNEXE 1 - OPTIONS TELESURVEILLANCE

L'annexe 1 du présent contrat concerne l'option Télésurveillance et vient compléter le contrat de base dans le cas d'une vente en contrat de leasing entre « le Prestataire » et « le Client ».

1. Objet du contrat

Un service de Télésurveillance est proposé par le Prestataire comme option et en partenariat avec la société Securitas Alert Services avec son siège social établi à L-8077 Bertrange, 55 rue de Luxembourg.

Lors de la configuration d'un système d'alarme anti-intrusion sur gAlarm.lu, le Client a la possibilité de souscrire aux options Télésurveillance suivant les spécifications et indications du présent contrat conclu entre le Client et le Prestataire pour une durée fixe d'un an, à tacite reconduction par période d'une année civile.

2. Les services optionnels

Pour bénéficier des services de Télésurveillance, le Client sélectionne lors de sa commande la ou les cases souhaitées dans le configurateur du site galarm.lu. Le Prestataire distingue deux options complémentaires : l'accès aux services de Télésurveillance et l'accès au service d'interventions après alarme. Ce dernier n'est proposé uniquement en cas de souscription à la première option, c'est-à-dire à l'accès aux services de Télésurveillance.

a. Le service de Télésurveillance

Le service de Télésurveillance est basé sur les éléments suivants :

- Monitoring 24/7 des signaux d'alarme Intrusion, Incendie et Sabotage pour des clients privés ou TPE – Traitement par les opérateurs Securitas
- Batterie faible ou panne de courant : pas de traitement par le Control Room
- Problème de connexion : mail au Client
- Jusqu'à 3 personnes de contact/ligne
- 12 actions opérateur par an incluses

b. Le service d'interventions après alarme, avec ou sans moyen d'accès

Comme convenu, le Client pourra accéder au service d'interventions après alarme, uniquement en cas de souscription au service de Télésurveillance.

Ce service est basé sur les éléments suivants :

- Gestion des moyens d'accès du client
- En cas d'intrusion réelle ou d'incendie réel constaté lors d'une intervention, le service mobile restera sur place pendant 2 heures gratuitement afin de permettre au client de prendre les actions qui s'imposent.
- En cas de non-intrusion réelle, la première demi-heure entamée indivisible (à partir de l'appel du centre de télésurveillance) est facturée 64 € TTC et la demi-heure entamée indivisible supplémentaire, facturée 54 € TTC.

Les interventions après alarme sur site, indiqués ci-dessus, seront facturées directement au Client dans une facture séparée des Loyers en cours. Les prix ont été fixés suivant l'indice actuel en vigueur (921,40) et seront revus, au cas où l'indice ou les salaires dans le secteur gardiennage/sécurité augmenteraient à la suite d'une augmentation de l'indice des prix de consommation ou à la suite d'une décision relative aux salaires et conditions de travail ou en cas de modifications des charges sociales.

3. Loyer

Le loyer mensuel total est composé du loyer de base du pack sélectionné et des différentes quantités optionnelles. Le loyer du service de Télésurveillance et du service d'interventions après alarme seront compris dans le loyer mensuel total. (Cf. Article 5 du contrat de base). Le loyer de cette option ne pourra subir de réduction faite par le Prestataire, vu que ces services sont externalisés avec une société partenaire.

4. Prise d'effet et durée du contrat

Le présent contrat prend effet à partir de la date de la commande du Client, confirmée et payée sur le site my.genista.lu. Le contrat est conclu à partir de la date de la commande du Client, pour une durée fixe d'une année, renouvelable par tacite reconduction par période d'une année civile.

5. Résiliation du contrat

Chacune des Parties peut mettre fin à cet accord au terme de la période (N+1) au moyen d'une lettre recommandée adressée à l'autre partie. Lors de la résiliation, la partie devra prêter un préavis de 6 mois. Toutefois, si l'une des parties envisage la résiliation de la manière citée ci-dessus, il ne pourra être mis fin à l'Accord qu'à la fin d'une année civile.

Les services de Télésurveillance peuvent être résiliés indépendamment des produits gAlarm. Si le Client souhaite résilier uniquement la Télésurveillance, il pourra continuer de profiter des produits gAlarm et de services inclus dans le contrat de base.

La lettre de résiliation du Client au Prestataire est à envoyer par lettre recommandée à l'adresse du Prestataire.

Le,
Signature « Client »

Accepté par le Client par souscription du contrat en ligne et paiement du premier loyer

A,
Signature « Prestataire »